

# Projet du territoire

## Enjeux et stratégie

Le **projet de territoire** tel que précisé par l'article L5741-2 du CGCT *définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR.*

*Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI ou, en leur nom et pour leur compte, par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.*

*Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.*

Le projet de territoire du PETR Bruche Mossig cible les sujets prioritaires, retenus sur la base de l'analyse du diagnostic du territoire et des travaux menés<sup>1</sup> qui ont permis de préciser les ambitions et les actions à porter à son niveau. Ils sont déclinés ci-après, sans ordre hiérarchique.

Le territoire est administré par strates par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et au niveau le plus proche par les communes et les établissements de coopération intercommunale.

Le PETR Bruche Mossig et ses membres ne disposent pas de toutes les compétences et leurs moyens sont limités pour mener les actions.

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, il importera de fédérer au mieux toutes les énergies, de mobiliser les acteurs -public et privés-, au sein et au-delà du territoire.

---

<sup>1</sup> Les travaux menés : SCoT approuvé en décembre 2021, plan climat adopté en mai 2022, étude mobilité de 2020, stratégie Leader 2023-2027

## 1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire du PETR Bruche Mossig est situé à l'ouest de l'agglomération strasbourgeoise qui s'est développée par cercles concentriques successifs.

Désormais 68% des communes du PETR sont situées dans l'aire d'attraction de Strasbourg.

Le territoire est attractif et densément peuplé mais les situations sont très contrastées en son sein entre zones à fort développement et espaces en perte de vitesse, réparties entre la couronne périurbaine de l'Eurométropole, le vignoble, la plaine agricole et la moyenne vallée ou en zone de montagne.

La croissance économique du territoire Bruche-Mossig a longtemps reposé sur son offre foncière, accessible et abondante.

Le SCoT Bruche Mossig approuvé le 08 décembre 2021 et le volet aménagement de la Loi climat et résilience adoptée le 22 août 2021 vont fortement **contraindre la consommation foncière** sur le territoire, tant pour l'habitat que pour l'activité, en complément des mesures environnementales et des risques naturels.

Plus particulièrement le principe de « zéro artificialisation nette » (ZAN) inscrit au volet artificialisation de la loi Climat résilience du 22 août 2021, impose l'atteinte de l'objectif de zéro artificialisation nette pour 2050, avec un stade intermédiaire pour 2030 (réduction d'au moins 50% de la consommation d'espaces naturels et agricoles observée entre 2011 et 2020).

Ces nouvelles données imposent une révision du SCoT (août 2026) et des plans locaux d'urbanisme (août 2027).

Les orientations du SCoT visant à rechercher un développement dans les espaces déjà urbanisés se trouvent renforcées avec comme corollaire la densification/requalification et la rénovation massive du parc de logements, la remobilisation des friches et l'optimisation des dernières réserves foncières existantes.

Un autre enjeu porte sur la consolidation de la trame verte et bleue et la protection des ressources à mettre en regard avec la vulnérabilité du territoire pour les ressources en eau en période d'étiage et pour les risques d'inondation, de coulées d'eaux boueuses, ainsi que les risques sismiques ou de mouvements de terrain

Avec une population vieillissante et une baisse du nombre de familles avec enfants, la fixation de jeunes actifs et de jeunes familles a été identifiée et retenue comme un enjeu majeur pour le renouvellement des générations (actifs, chefs d'entreprises, familles) dans la stratégie du programme Leader 2023-2027 du PETR.

Cette dynamique passe par **l'accès aux logements** qui est toutefois contraint par une forte pression foncière et un coût du logement élevé et croissant ; Ces contraintes risquent de se renforcer et de limiter les trajectoires résidentielles avec l'application des règles de zéro artificialisation nette.

Avec un parc de logement vieillissant et des logements encore peu rénovés sur certaines communes, il importe de poursuivre voir de renforcer la lutte contre l'habitat vétuste et/ou indigne.

Par ailleurs, vu le profil de la consommation énergétique du territoire Bruche-Mossig où le secteur résidentiel est à la fois le plus consommateur en énergie et celui dont la consommation a le plus augmenté entre 2005 et 2016, il importe de renforcer les actions visant à encourager à la **sobriété énergétique et la rénovation thermique**.

Le service d'information et de conseil pour la rénovation énergétique portée par le PETR et le partenariat avec la SEM OKTAVE s'inscrivent dans cet objectif, mais ne sont pas suffisants. Les actions contribuant à réduire la précarité énergétique de certains habitants sont particulièrement stratégiques dans le contexte actuel de crise énergétique.

Pour garder au territoire son attractivité, le SCoT préconise d'améliorer la diversité globale du parc de logements afin d'offrir aux ménages un panel de choix plus à même de répondre à leurs besoins, selon leur parcours résidentiel. A cet effet, il conviendrait d'augmenter la part de **l'offre locative** peu développée et le parc de logements aidés.

## 2. ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION

Le territoire Bruche Mossig est pourvoyeur d'emplois, attractif pour les entreprises et moteur à l'échelle de la région. La confortation de ce dynamisme, générateur d'emplois et de richesses, est un enjeu majeur déjà inscrit dans le SCoT Bruche Mossig et réaffirmé collectivement en cette période de contexte incertain.

Toutefois, le territoire doit réorienter sa stratégie sur l'optimisation de ses réserves foncières mobilisables pour répondre à l'enjeu d'accueil d'entreprises, ainsi qu'aux besoins d'extension pour maintenir les entreprises présentes. Le SCoT préconise de rechercher un développement dans les espaces déjà urbanisés, notamment les zones d'activités existantes, la remobilisation des friches et l'optimisation des dernières réserves existantes

Le projet de bourse aux locaux vacants porté par le PETR vise à faciliter l'accès à l'immobilier d'entreprises existant.

A cet effet, il importe de travailler avec tous nos partenaires, pour mobiliser les compétences, valoriser et élever le niveau collectif

La diversité du tissu économique, en taille<sup>2</sup> et en type d'activités est un atout et une richesse pour le territoire où l'industrie côtoie l'agriculture, la construction, le commerce, l'artisanat, ainsi que les services quand bien même ces derniers sont sous représentés.

La part des emplois en **industrie** est triple à la moyenne nationale, et les problématiques de transition énergétique et de développement technologique sont impactantes pour ces entreprises.

Il convient d'optimiser l'ancrage de ces activités manufacturières au sein de notre territoire en développant les relations directes avec nos entreprises, en particulier pour l'industrie. Ce travail a été entrepris avec Tremplin Entreprises et le réseau AC:TIONS.

De manière générale, il importe de renforcer le **développement endogène** du territoire. Pour ce faire et considérant le fait que le taux de création d'entreprise reste inférieur à la moyenne nationale, il convient de renforcer ce potentiel avec l'appui des partenaires du pôle Créa du PETR. Considérant également l'âge avancé d'une part importante de chefs d'entreprise artisans et commerçants, la transmission et la reprise d'entreprises est un enjeu fort pour le maintien des activités et des savoir-faire.

Les démarches « Petites Ville de Demain » constituent une opportunité pour renforcer les centres urbains, développer les services de proximité, favoriser le renouvellement du tissu économique et intégrer la mobilité à la vie du territoire.

Le développement du coworking peut également être une opportunité pour améliorer la qualité de vie des actifs et renforcer le réseautage et le commerce local.

Avec un domaine forestier important, le territoire dispose d'une **filière bois** employant près de 1000 salariés, mais qui gagnerait à être renforcée notamment sur la seconde transformation du bois. Une attention particulière sera à porter à la démarche de charte forestière engagée sur la vallée de la Bruche, ainsi qu'aux actions entreprises dans le cadre de la réserve de la biosphère de la Moselle Sud.

<sup>2</sup> 96% des établissements emploient moins de 10 salariés, mais 81 établissements ont plus de 50 salariés

Le renouvellement des exploitations agricoles est un enjeu particulièrement fort pour le territoire, étant précisé que seuls 25%<sup>3</sup> de la surface du territoire restent disponibles pour l'**activité viticole et agricole**. La viticulture y tient une place importante, également pour l'image touristique.

Une réflexion est nécessaire pour adapter les filières agricoles et forestières, notamment à l'évolution du contexte économique et du climat, ainsi qu'aux enjeux de séquestration de carbone dans les sols et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation énergétique et du recourt aux engrais de synthèse.

Le programme Leader élaboré pour la période 2023-2027 devrait y contribuer.

Le **tourisme** du territoire s'appuie sur des établissements réputés, un patrimoine naturel et historique attractif, des produits agricoles disposant d'une forte notoriété et une diversité d'offres et d'activités. Il constitue un gisement d'emplois et de développement économique, mais il a été impacté par la crise sanitaire et les évolutions des marchés.

L'offre de tourisme hivernal, notamment l'offre « neige », est précarisée par le réchauffement climatique.

Ce secteur est également confronté à une vulnérabilité, d'une part, pour le tourisme hivernal par la précarisation de l'offre neige, d'autre part, pour des activités touristiques de plein air au regard des enjeux liées à la ressource en eau et à la préservation des milieux remarquables.

Le travail engagé par l'office de tourisme de la Haute Bruche vers un tourisme durable sans voiture correspond à une nouvelle approche. Le Projet Avenir Montagne porté par le PETR du Pays de Sarrebourg gagnera également à être suivi.

Aux enjeux de préservation et de valorisation de ces ressources non délocalisables, s'ajoute celui de la reprise des établissements d'hôtellerie restauration et de l'amélioration de l'hébergement, dont la reconversion d'anciennes pensions et centres collectifs de loisirs correspondant à des pratiques anciennes, inadaptées aux nouvelles formes de tourisme.

Par ailleurs, si le territoire fait partie du massif des Vosges et de la route des Vins, ses territoires voisins ne sont pas en reste et forment une offre concurrente plus ou moins proche géographiquement et basée sur une forte identité et communication.

L'attractivité du territoire passe aussi par le renforcement de l'offre de **formation**.

Le côté périphérique du territoire est marqué par une évasion de ses jeunes dès la formation post-collège. L'organisation institutionnelle de l'Etat favorisant la concentration de l'offre de formation dans l'agglomération strasbourgeoise a renforcé cette dépendance

En effet seuls Molsheim et Schirmeck disposent d'une offre de formation pour les lycéens, étant précisé que des élèves sont orientés hors territoire, vers les lycées Freppel à Obernai, Saverne, Saint Dié-des-Vosges et Strasbourg.

L'enseignement supérieur du territoire, quant à lui, est principalement situé à l'extérieur, seuls 2 lycées à Molsheim proposent des BTS.

Face aux tensions et difficultés de recrutement, le développement de l'apprentissage, par des actions d'appui d'information et de facilitation, permet d'orienter les jeunes vers des métiers en tension.

---

<sup>3</sup> Contre 40% en moyenne en Alsace

### 3. MOBILITE

Près de 2.000.000 de kms sont parcourus chaque jour par les habitants du PETR avec un record départemental de 23,8km/jour/ habitant<sup>4</sup>.

La majorité des déplacements (79%) est réalisée en interne dans le périmètre même du PETR ; Cette réalité est la plus forte sur la CC de la Vallée de la Bruche (90%).

Toutefois <sup>3</sup>/<sub>4</sub> de la population active du PETR se déplace hors de sa commune de résidence pour travailler. Les premières destinations pour les déplacements pendulaires sont par ordre décroissant Strasbourg, puis Molsheim, Schirmeck, Mutzig et Wasselonne ; ces 5 communes attirent 42% de la population active du PETR.

Les déplacements motorisés individuels sont prépondérants (77%), loin devant le vélo (5%).

Les transports en commun sont bien représentés pour se rendre au travail à Strasbourg (28% des parts modales).

Le territoire dispose d'un réseau viaire et ferroviaire structurant. Les **infrastructures** sont posées, il reste à réaliser le contournement routier de Rothau et la rénovation de la ligne ferrée sur la Haute Bruche.

Une ligne **TER** principale et radiale, relie Strasbourg à Saales avec pour terminus Saint-Dié-des-Vosges. Une ligne secondaire, de Strasbourg à Sélestat en passant par Molsheim et Obernai, permet de renforcer l'offre sur le secteur de la région Molsheim-Mutzig.

La gare de Molsheim, la mieux desservie du territoire avec 99 trains par jour, accueillait 2 800 voyageurs/jour en 2018. Le niveau de service est moins important sur le barreau Molsheim Rothau (36 trains), puis Rothau-Saales (17 trains). Sur la ligne Molsheim-Sélestat, Dorlisheim dispose de 27 arrêts.

Une nouvelle offre avec la mise en place fin 2022 du Réseau Express Métropolitain et Européen (**REME**) vise à renforcer l'attractivité des mobilités en transport en commun pour l'Eurométropole élargie et renforce l'offre ferroviaire (+ 33 trains à Molsheim, + 8 trains à Rothau). Cela dit le projet interroge encore quant à la prise en compte de certains besoins horaires de la vallée de la Bruche pour les transports scolaires et les correspondances avec les TGV ou avec les TER de la Plaine ou du Piémont.

En complément 10 lignes de car régulières intégrées au **réseau FLUO** Grand-Est desservent le territoire du PETR Bruche Mossig, dont 3 à destination de Strasbourg et 5 desservant Wasselonne. Des améliorations sur ce réseau et le développement de la liaison Marlenheim-Molsheim sont souhaités.

La ligne 230, dénommée TSP0 (Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois), la plus fréquentée, qui relie Wasselonne à Strasbourg, dispose d'un niveau d'offre très conséquent (39 services aller, 40 retours). Des aménagements du parcours sur le territoire de l'Eurométropole restent attendus.

De manière plus globale la complémentarité et la coordination des offres des transports gagnerait à être améliorée. Il importe pour le voyageur de disposer d'une information globale lisible et simple sur l'ensemble de l'offre de déplacement.

<sup>4</sup> Comparaison inter SCoT : 13,6 kms/jour pour le SCoT de la Région de Strasbourg, 22,4 pour la Bande Rhénane Nord et 20 à 21,2 pour les 4 autres SCoT.

Le **réseau des itinéraires cyclables** du territoire est en cours de construction sous l'effort combiné de la CeA, des EPCI et des communes. Le réseau est constitué de pistes cyclables, d'itinéraires partagés avec les agriculteurs, de bandes cyclables, d'aménagements provisoires, d'itinéraires sans aménagements et comprend des discontinuités.

Son renforcement constitue un enjeu à part entière pour l'amélioration des alternatives à la voiture individuelle, sur des liaisons de proximité. L'étude mobilité préconise à cet effet de renforcer le maillage du réseau, de sécuriser les itinéraires, de développer un stationnement cyclable sécurisé et de doter le territoire d'une signalétique et d'un jalonnement commun.

Les **plans vélos de l'Etat**, de la Région Grand Est et de la CeA ainsi que les crédits massifs et le programme Alveole et TENMOD viennent utilement renforcer les efforts des collectivités locales du territoire pour développer les mobilités actives.

L'étude sur la mobilité du territoire du PETR réalisée en 2020 a identifié 16 actions à mener pour positionner les modes actifs comme solution de mobilité à part entière, renforcer l'ancrage du réseau de transports collectifs, la mise en place de nouveaux services pour tous les habitants du territoire, ainsi que l'intégration de la mobilité à la vie du territoire.

Le PETR a obtenu en 2022 un financement de l'ADEME pour son projet visant à développer la mobilité pour tous les habitants en réduisant la pratique autosoliste, en premier lieu par la mise en place d'un service de covoiturage de proximité dans tous les villages du territoire, avec un volet solidaire, en deuxième lieu par la facilitation de l'utilisation du réseau cyclable (valorisation et la signalétique des parcours cyclables). Un partenariat avec la CeA permettra de renforcer ce projet et de développer l'offre en parkings de covoiturage.

#### 4. CLIMAT, AIR, ENERGIE

Le territoire Bruche Mossig est un territoire industriel avec plus de 10% d'entreprises manufacturières mais aussi un territoire rural avec habitat dispersé générant beaucoup de déplacements automobiles et une grande part du parc de logement datant d'avant 1970.

Ces données engendrent une facture énergétique très élevée liée à forte consommation énergétique du secteur résidentiel (37%) de l'industrie (30%) et du transport routier (23%)<sup>5</sup>.

Elles se traduisent aussi en émission de gaz à effet de serre générés à 38% par le transport routier, 22% par le secteur résidentiel et 19% par l'industrie.

La forêt, couvrant 68% du territoire, offre en revanche une importante capacité de stockage de carbone.

Le contexte général d'accélération du changement climatique, contribue à une modification des précipitations, une élévation des températures et des risques d'étiage plus marqués.

D'importantes obligations légales s'imposent aux collectivités locales en matière d'eau et d'assainissement ; celles-ci sont traitées avec le SMOBBM et le SDEA.

La nécessité de l'action n'est plus contestée.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte donne des objectifs en termes de réduction de la consommation énergétique et de gaz à effet de serre, et en termes d'augmentation d'énergies renouvelables, à savoir :

- ✓ Réduction des émissions des gaz à effets de serre : diminution de 40 % en 2030 et division par 4 en 2050
- ✓ Consommation énergétique : diminution de 20 % en 2030 et division par 2 en 2050
- ✓ Part des énergies renouvelables : 23 % en 2020, et 32 % en 2030

Le plan climat élaboré par le PETR Bruche Mossig et adopté le 11 mai 2022 prévoit une stratégie en 4 axes et décliné en 31 actions concrètes.

Les 4 axes de la stratégie sont libellés comme suit :

- AXE 1 : Encourager la **SOBRIÉTÉ** pour réduire la consommation d'énergie des ménages et des industries, et freiner le gaspillage.
- AXE 2 : Favoriser l'**AUTONOMIE** du territoire par l'agriculture locale et les énergies renouvelables.
- AXE 3 : Maintenir un **CADRE DE VIE** désirable en laissant sa place à la nature et en développant les mobilités alternatives au « tout-voiture ».
- AXE 4 : Mobiliser et sensibiliser l'**ENSEMBLE** des citoyens, institutions publiques et organisations privées

Les 31 fiches actions sont organisées par thématiques et intitulés comme suit :

- Action 1 : S'appuyer sur la **restauration scolaire et collective** pour développer une agriculture biologique et une alimentation de qualité et de proximité
- Action 02 – Développer les **circuits** alimentaires de **proximité**
- Action 03 – Développer le stockage et la **transformation locale** via une plateforme de collecte, transformation et commercialisation de fruits et légumes
- Action 04 – Agir sur le foncier et les cultures pour le développement d'une **agriculture plus durable**
- Action 05 – Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols, **végétaliser**
- Action 06 –Rénover et optimiser l'**éclairage public**

<sup>5</sup> Données ATHMO Grand Est Invent'air V2018

- Action 07 - Proposer un parcours **rénovation** (information, financement) pour les particuliers
- Action 08 - Réduire la consommation du parc **public tertiaire**
- Action 09 - Collecter et valoriser les **biodéchets**
- Action 10 - Favoriser la démarche d'**économie circulaire** en développant le réemploi et la réparation d'objets de consommation
- Action 11 - Mettre en place une **gestion écologique** de la ressource eau
- Action 12 - Préserver, restaurer et recréer les composantes de la **trame verte et bleue** en milieu naturel, agricole et urbain
- Action 13 - Développer un **outil juridique** pour les collectivités dans l'objectif de développer les énergies renouvelables locales
- Action 14 - Créer les conditions pour le développement du **photovoltaïque**
- Action 15 - Développer les **réseaux de chaleur** pour bâtiments publics et privés alimentés en ressources locales
- Action 16 - Initier le développement du **biogaz** issu de méthanisation et/ou la cogénération
- Action 17 - Conduire une **gestion durable** et multifonctionnelle des forêts du territoire
- Action 18 - Développer la **filière bois** d'œuvre et bois-énergie, en lien avec les territoires voisins
- Action 19 - Affirmer les **modes actifs** comme solution de mobilité à part entière
- Action 20 - Ancrer le réseau structurant de **transports en commun**
- Action 21 - Proposer de **nouveaux services** de mobilité pour tous
- Action 22 - Intégrer la mobilité à la **vie du territoire**
- Action 23 - Développer l'**éco-tourisme** et le tourisme de pleine nature
- Action 24 - **Valoriser** les pratiques de transition écologique des acteurs privés et publics
- Action 25 - Sensibiliser les **habitants** du territoire à la problématique climat-air-énergie
- Action 26 - Sensibiliser les **industries et artisans** à la plus-value économique des actions développement durable
- Action 27 - Proposer une **commande publique** éco-responsable et former les techniciens des collectivités
- Action 28 - Développer l'offre de **télétravail-coworking**
- Action 29 - **Mettre en œuvre** le plan climat
- Action 30 - Mettre en place un **suivi** du plan climat
- Action 31 - Impliquer le **citoyen** dans la démarche territoriale

Chaque acteur du territoire a son rôle à jouer.  
Toute action contributive est bonne.

Le PETR a pour mission d'accompagner les intercommunalités dans l'animation du débat territorial, d'assurer le suivi et la coordination générale de la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

## 5. SANTE

Le rapport de présentation du SCoT relève que les services de santé sont présents sur le territoire, mais laissent des communes isolées.

En matière **hospitalière**, le territoire est dépendant de l'activité sur Strasbourg, sachant que les politiques publiques menées depuis 40 ans ont amené à déplacer les activités de court séjour dans la capitale alsacienne. De petites fuites marginales de patientèle sont orientées vers Saverne, Saint-Dié et Sélestat.

Il importe pour le territoire de préserver et de renforcer les établissements de santé :

- ⇒ Consolider et renforcer la Clinique Saint Luc dont le rayonnement doit aller au-delà de la vallée de la Bruche
- ⇒ Préserver les établissements de l'UGECAM
- ⇒ Préserver les lits hospitaliers du territoire (moyen séjour à Molsheim et Schirmeck)

Dans le domaine de la **gériatrie**, vu l'augmentation de la population âgée sur le territoire, il importe, en lien avec la CeA et l'ARS, d'une part, de maintenir, préserver, et moderniser les établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes, et d'autre part d'équiper l'ensemble du territoire en UVP (Alzheimer)

La densité de **médecins** généraliste varie de 111,3 pour 100 000 habitants<sup>6</sup> pour la CCRMM à 95,8 pour la CCVB et 73,2 pour la CCMV. Les médecins sont majoritairement concentrés dans les pôles urbains.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a identifié les secteurs de Saales et de Wasselonne comme secteurs fragiles, au regard notamment de l'âge avancé de certains médecins.

L'accueil de nouvelles générations de médecins est un enjeu majeur pour assurer la présence de professionnels de santé dans toutes les parties du territoire et pour parer à l'augmentation en âge des médecins généralistes

Par ailleurs, il importe de disposer de toutes les spécialités médicales en nombre suffisant, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en endocrinologie, angiologie, ophtalmologie, par exemple.

Le développement de maisons de santé, adaptées aux nouvelles pratiques médicales, ainsi que le développement de la télémédecine sont de nature à constituer des facteurs d'attractivité pour répondre à ces enjeux.

En conclusion, il s'avère que, malgré les efforts entrepris (CLS, maison de santé, réseau de soin, regroupements, ...), le territoire conserve des fragilités en termes de santé, notamment sur la vallée de la Bruche et est largement un territoire périphérique en offre de soins.

---

<sup>6</sup> Source : ANCT 2021, données 2020

## CONCLUSION GENERALE

Le territoire du PETR Bruche Mossig est un territoire attractif, mais avec des situations très contrastées en son sein, entre zones à fort développement et espaces en perte de vitesse, de la couronne périurbaine de l'Eurométropole, le vignoble, la plaine agricole et la moyenne vallée ou en zone de montagne.

Il est en interactions permanentes avec l'Eurométropole de Strasbourg mais aussi les territoires de Saverne, d'Obernai, de Saint-Dié-des Vosges, etc.

Le projet de territoire permet de réaffirmer les ambitions des élus du territoire Bruche-Mossig de répondre aux évolutions de la société en préservant et en valorisant les ressources et les richesses qui fondent l'attractivité de ce territoire et de s'employer à réduire ses fragilités pour mieux construire son avenir.

Dans un contexte de mondialisation, de changement climatique et de recomposition de l'action publique sur les territoires, le renforcement des liens entre plaine, piémont et montagne, tout en interagissant avec les territoires voisins, est au cœur des enjeux visant à promouvoir un territoire structuré, solidaire et agile pour s'adapter aux évolutions des prochaines années.

## PISTE D' ACTIONS

Thématique	Actions	Porteurs	Partenaires	Echéances
Aménagement du territoire	Accompagner la mise en œuvre du SCoT, évaluer le SCoT	PETR	CCRMM, CCVB, CCMV	
	Faire évoluer le SCoT, notamment en application de la loi climat et résilience du 22/08/2021	PETR	CCRMM, CCVB, CCMV, Fédération des SCoT	
	Accompagner l'évolution des PLU et PLUi	PETR	CCVB, Communes	
	Disposer d'outils de suivi des dynamiques territoriales et de consommation du foncier : l'observatoire du territoire (SIG)	PETR	Etat, Région, EPCI, communes	
	Produire un rapport sur l'artificialisation des sols tous les 3 ans	Communes et EPCI	PETR	
	Établir un bilan du foncier consommé, au bout de 6 années suivant l'approbation du SCoT	PETR	Communes et EPCI	
	Consolidation de la trame verte et bleue	Communes, EPCI	PETR, SMOBBM, communes, EPCI	
	Mieux gérer les ressources, dont l'eau	Communes, EPCI	SMOBBM, SDEA	
	Limiter l'exposition aux risques naturels (inondation, ...)	SMOBBM		
	Urbanisme et habitat : favoriser les bonnes pratiques et la prise en compte des enjeux par les acteurs (densification, rénovation massive du parc, réduction de la précarité énergétique, diversification de l'offre en logements, ...)	PETR	Région, CeA, Etat	
Economie emploi formation	Renforcer le développement endogène : accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise,	PETR	Partenaires Pole Créa, EPCI, Communes, CeA Pôle emploi	
	Gérer et animer Tremplin Entreprises	PETR	Ville de Mutzig, CCRMM	
	Mettre en place une bourse aux locaux vacants	PETR	Communes, EPCI, agences immobilières, notaires	
	Renforcer l'offre de formation, faciliter la pratique de l'apprentissage et soutenir les actions en faveur de la formation,	PETR	Acteurs de la formation et de l'insertion	

	de l'emploi et de l'insertion sur le territoire			
	Développer les relations avec les entreprises du territoire, pour les accompagner dans les enjeux de transition, notamment l'industrie	PETR	AC : TION, partenaires consulaires, Région, Etat, ADIRA, PETR du Piémont des Vosges, PETR Alsace Centrale	
	Accompagner les démarches Petite Ville de Demain	Communes, CCMV, CCVB	PETR, Initiatives BMP, CCRMM, Etat, consulaires, ...	
	Accompagner le développement de la filière bois	CCVB, PETR de Sarrebourg	PETR, Communes, EPCI, acteurs filière bois	
	Soutenir l'adaptation de la filière agricole	GAL Bruche Mossig	UE, acteurs de la filière agricole	
	Soutenir l'adaptation de l'offre de tourisme	OT, EPCI	Etat, UE, GAL et PETR Bruche Mossig, Commissariat au Massif, PETR de Sarrebourg, CeA, Région, acteurs de la filière	
	Porter le GAL Bruche Mossig, suivre, animer et gérer le programme Leader	PETR	Région, Europe, Comité de programmation du GAL	
Mobilité	Accompagner, animer et soutenir le programme d'actions issu de l'étude mobilité du PETR	PETR	AOM, Etat, ADEME, CeA, EPCI, communes, association d'usagers, conseil de développement, territoires voisins, entreprises, ...	
	Délégation partielle de compétence au PETR pour organiser des services relatifs aux usages partagés des voitures ou	CCVB, CCRMM, CCMV, PETR		

	contribuer au développement de ces usages			
Climat Air Energie	Élaborer le rapport intermédiaire à 3 ans de mise en œuvre du Plan Climat, et assurer la coordination globale de son suivi et de son évaluation	PETR	EPCI, Communes, Etat	
	Soutenir et accompagner la mise en œuvre du plan climat par la mise à disposition d'une ingénierie dédiée, notamment : - un conseiller aux habitants pour la réduction de leur précarité énergétique, - un conseiller aux communes pour réduire leur facture énergétique, - un animateur plan climat	PETR	Etat, Région, ADEME	
	Réaliser une étude sur le potentiel et le développement des énergies renouvelables sur le territoire	PETR	EPCI, communes, Région, ADEME	
Santé	Préserver et renforcer les établissements de santé du territoire	ARS		
	Préserver et moderniser les EHPAD, et équiper l'ensemble du territoire en UVP (Alzheimer)	ARS, CeA		
	Favoriser l'accueil de nouvelles générations de médecins et renforcer l'offre en spécialités	EPCI, communes	ARS, Etablissements hospitaliers, Union des médecins libéraux,	
	Favoriser le développement de maisons de santé adaptées aux nouvelles pratiques	Collectivités		
	Favoriser le développement de la télémédecine	ARS		
Actions transversales	Réaliser des études stratégiques et prospectives	PETR	UE, Etat, Région, CeA	
	Organiser la concertation et animer le débat territorial, notamment avec l'appui du conseil de développement	PETR		
	Mettre en œuvre, pour le compte et sur décision ses EPCI membres, les actions d'intérêt territorial s'inscrivant dans le projet de territoire	PETR		